

Plus de 15 000 étrangers emprisonnés... sans compter les binationaux !



Quand un Français est condamné et emprisonné à l'étranger, la France intervient énergiquement pour « qu'il » soit rapatrié vers son pays, afin d'y purger sa peine.

Je considère cette décision comme tout à fait légitime, comme je considérerais comme tout à fait légitime également que les plus de 15 000 « étrangers » condamnés et incarcérés dans les prisons françaises, dont les autorités connaissent parfaitement les pays d'origine, puisque le ministère de la Justice, dans un objectif louable de transparence, nous en tient régulièrement informés, soient également « réclamés » par leurs pays d'origine « afin d'y purger leur peine ! » :

Plus de 4000 Algériens et Marocains, près de 1500 Roumains et Tunisiens et quelques centaines d'Albanais, de Congolais, de Turcs, etc.

Cela libérerait des milliers de places de prison qui nous font bien défaut pour abriter les milliers de binationaux qui ne peuvent être déchus (hélas !) de leur nationalité française.

Il n'y a aucune raison logique pour que ces plus de 15 000 étrangers soient logés, nourris, blanchis, soignés et divertis aux frais du contribuable français.

Il est bien regrettable, par ailleurs, que nous ne puissions pas « expulser » les 0,2 % d'étrangers (tout de même environ 140) condamnés et incarcérés dans nos prisons, dont les autorités ignorent la nationalité. On se demande bien ce qu'ils faisaient « chez nous » !

La population carcérale est passée de 33 000 en 1980 à 66 000 en 2009 et à plus de 72 000 aujourd'hui (plus de 100 % d'augmentation), pour une population française qui est passée de 55,34 millions en 1980 à 66,9 millions en 2016 (10 % d'augmentation).

Cherchez l'erreur...

Bien entendu, pas question ici de se pencher sur le problème des « binationaux ». Ils sont « français » donc n'en parlons pas, bien qu'ils composent une grande majorité des environs 60 000 autres prisonniers locataires de nos prisons.

En ce qui concerne les dizaines de milliers d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français), responsables apparemment d'un pourcentage important de la progression de la délinquance, des faits divers et des crimes, je me suis déjà prononcé sur ce sujet : puisqu'il paraît « impossible » de les expulser, il me paraît tout à fait possible de les « expédier » hors de la métropole et de les « héberger » dans une île quelconque aménagée pour la circonstance ou dans les anciens bagnes rénovés.

Et toutes ces solutions économiseraient quelques milliards à nos finances, notamment en évitant la construction de 15 000 places de prison (mais seront-elles construites un jour ?) promises depuis le premier quinquennat !

Manuel Gomez